



Programme EuroMed Jeunesse III



ETUDES SUR LES POLITIQUES JEUNESSE DES PAYS PARTENAIRES MEDITERRANEENS

COMPILATION DES SYNTHESES DES ETUDES



Programme financé par
l'Union Européenne



La présente publication est produite avec l'aide de l'Union Européenne. Son contenu est sous l'entière responsabilité de l'Unité Assistance Technique d'EuroMed Jeunesse et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.

La troisième phase du Programme Euromed Jeunesse* (Euro-Med Jeunesse III), financé par la Commission Européenne (DG EuropeAid) et lancé en octobre 2005, est un programme régional établi dans le cadre du troisième chapitre du Processus de Barcelone, 'Partenariat dans les Affaires Sociales, Culturelles et Humaines'. Les objectifs généraux du Programme Euro-Med Jeunesse sont de promouvoir un dialogue interculturel entre les jeunes de la région euro-méditerranéenne, de les encourager à devenir des citoyens actifs et de contribuer à la conception de politiques en faveur de la jeunesse.

Les études portant sur les politiques jeunesse de l'Algérie, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, du Maroc, de l'Autorité palestinienne, de la Syrie, de la Tunisie et de la Turquie ont eu pour objectif général de servir d'outil de référence qui donnerait à toutes les parties prenantes du secteur de la jeunesse, ainsi qu'aux organisateurs de projets en direction des jeunes, une vue d'ensemble de la condition des jeunes et des prestations mises en place pour eux dans chacun des 10 pays partenaires. Les objectifs étaient de déterminer s'il existait dans chaque pays une politique jeunesse, une législation ou toute autre stratégie nationale s'efforçant de répondre aux besoins des jeunes et d'identifier les types de prestations mises à la disposition des jeunes par le biais de l'éducation non-formelle et du travail auprès des jeunes dans ces pays.

Les recherches effectuées lors de ces études ont été réalisées par 7 experts et ont consisté à rassembler sur une période de 5 mois, des informations puisées dans les ressources documentaires disponibles et recueillies grâce à des missions dans les pays étudiés, au cours desquelles les autorités et les organisations concernées ainsi que des jeunes, ont été interviewés, soit individuellement, soit dans le cadre de groupes de discussion.

Les résultats de ces études, présentés sous forme d'un rapport formaté et structuré de manière uniforme pour toutes les dix études, donnent une vision d'ensemble édifiante de la définition et de la condition de la jeunesse dans les pays partenaires méditerranéens. Les études ont été axées sur les droits des jeunes en tant que citoyens actifs (notamment leur faculté de voter, d'être élus et de contribuer au processus décisionnel), sur les défis qu'ils rencontrent actuellement (chômage, émigration, logement, mariage, conflits générationnels et culturels, place des femmes dans la société), sur les réactions des jeunes face à ces défis et sur la description des prestations d'activités de loisirs et d'éducation non-formelle qu'offrent les établissements et les organisations pour les jeunes, qu'ils soient gouvernementaux et/ou non-gouvernementaux.

A la lecture de ces études, il apparaît qu'aucune politique jeunesse nationale n'a été totalement mise en œuvre dans aucun de ces pays partenaires pour l'instant. Toutefois, chaque pays a mis en place un certain nombre de directives, de lois et/ou de stratégies nationales pour répondre à la problématique de la jeunesse, habituellement à un niveau intersectoriel, même si les jeunes, dans certains pays, ne sont pas considérés comme prioritaires. La définition de la jeunesse varie d'un pays à l'autre, parfois même à l'intérieur d'un pays selon l'entité officielle concernée. L'éducation non-formelle n'a pas de place ou alors seulement une place limitée dans la plupart des pays étudiés, l'éducation formelle étant la première priorité des pouvoirs publics. Le Programme Euromed Jeunesse, qui est favorablement perçu, est considéré comme un outil essentiel de promotion du travail auprès des jeunes et de l'éducation non-formelle.

Chaque rapport, publié séparément, présente la toile de fond factuelle des questions relatives à la jeunesse, dressée à partir des informations collectées par les enquêteurs. Par ailleurs, un document faisant la synthèse des sommaires exécutifs de chaque étude a été produit, qui permet de faire un tour d'horizon de la condition de la jeunesse dans la région méditerranéenne.

* www.euromedyouth.net

TABLE DES MATIERES

ETUDES SUR LES POLITIQUES JEUNESSE DES PAYS PARTENAIRES MEDITERRANEENS

COMPILATION DES SYNTHES DES ETUDES

1.	ALGERIE	6
2.	MAROC	10
3.	TUNISIE	15
4.	SYRIE	20
5.	LIBAN	23
6.	JORDANIE	25
7.	ISRAEL	28
8.	PALESTINE	31
9.	EGYPTE	34
10.	TURQUIE	38

Traduit de l'anglais par Agnès Ehrmann

1. ALGERIE

L'effet démographique matérialisé par l'omniprésence des jeunes en Algérie engendre des représentations symboliques sur la jeunesse, tantôt considérée comme un atout pour le pays, tantôt comme une charge. Aujourd'hui, la jeunesse algérienne est vue socialement à travers le miroir de la crise sociale. Quand on veut définir aujourd'hui ce qu'est un jeune en Algérie, on doit reconnaître certains éléments comme la généralisation de l'éducation secondaire, l'augmentation de l'âge du mariage pour les deux sexes (autour de 30 ans) et un accès difficile et différé dans le temps à un premier emploi et à un logement. Etre un jeune en Algérie, cela consiste aussi en des identifications culturelles multiples et plurielles. C'est une culture urbaine, à la fois faite d'innovations (par exemple le raï et le rap, etc.) et de recherche de ses racines (par exemple des formes différentes de musique « chaabi » en fonction de la région). Etre un jeune en Algérie, c'est être ouvert aux technologies modernes de communication comme internet et le téléphone portable, mais c'est aussi être très attaché à la solidarité familiale. Il n'y a donc pas une seule jeunesse algérienne mais bien plusieurs jeunesse algériennes.

Selon les estimations, 10,7 millions de jeunes (entre 15 et 29 ans) vivent en Algérie, ce qui correspond à 30% de la population totale. Le taux net de scolarisation est de 95% dans l'enseignement primaire et d'un peu plus de 60% dans le secondaire. Ce taux tombe à 20% pour l'enseignement supérieur. Les jeunes femmes y jouent un rôle important puisque la plupart des candidats reçus au baccalauréat en 2008 étaient des filles (67% des candidats reçus). Les jeunes de moins de 30 ans sont les principales victimes du chômage, ils représentent en effet 72% des chômeurs. Quand ils ont un emploi, près de 77% d'entre eux n'ont pas d'assurance sociale, bien que ce soit obligatoire en Algérie. Cela est dû au fait que le principal employeur des jeunes en Algérie est le secteur informel. La délinquance juvénile est en hausse, à cause du développement des inégalités sociales et de la pauvreté. On assiste en conséquence à l'apparition de gangs ou de bandes violentes, en particulier dans les zones urbaines.

Les jeunes ont une vision plurielle de la (des) culture(s) algérienne(s), quelque part entre tradition et modernité. La plupart des jeunes ont encore de fortes solidarités familiales et religieuses, absorbées progressivement par la culture urbaine dominante ouverte aux cultures de l'occident comme de l'orient et aux nouvelles technologies. La langue et la religion sont les deux facteurs principaux de l'identité culturelle en Algérie ; elles ont été la proie de tensions, de révoltes, de tragédies et de manipulations politiques au cours des deux dernières décennies. Les principaux loisirs des jeunes sont le sport, la télévision, la musique, le cinéma, internet, les jeunes vidéos et la lecture (des journaux principalement). Ces pratiques diffèrent cependant entre la jeunesse urbaine et privilégiée et la jeunesse modeste et rurale.

L'enjeu le plus important pour l'Algérie est d'assurer un soutien aux jeunes. Plus de 70% de la population a moins de 30 ans, ce qui donne une idée des défis à relever en matière de formation,

d'éducation, d'orientation professionnelle, d'emploi, de logement, de prévention sanitaire, d'accès aux loisirs, aux nouvelles technologies, à la culture et aux sports. L'émigration est le rêve de millions de jeunes algériens. Selon une enquête de 2002, près de 37% des jeunes âgés de 15 à 29 ans (43,5% des jeunes hommes et 29,1% des jeunes femmes) ont l'intention d'émigrer pour trouver un emploi, suivre une formation et avoir un meilleur niveau de vie. C'est un authentique phénomène social, partagé par les jeunes des zones urbaines et rurales, et un vrai problème pour l'Algérie et ses voisins européens comme le montre ce phénomène malheureux des « harragas » ou « kamikazes », ces jeunes essayant de rallier les côtes italiennes ou espagnoles sur de petits bateaux. Ce phénomène montre à quel point les jeunes algériens se sentent désespérés et abandonnés. D'autres problèmes menacent la jeunesse algérienne, comme celui de la drogue, de l'arrêt précoce de l'école, du manque de protection sanitaire, de la violence et de la délinquance.

La Constitution algérienne garantit le droit à l'éducation, qui est gratuite, universelle et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Le code du travail permet aux jeunes de travailler à l'âge de 16 ans. L'âge minimum pour se marier a été fixé à 18 ans pour les hommes et 16 ans pour les femmes. La majorité civile est de 19 ans, qui se rapporte au droit de vote et d'exercice des droits civils. L'approche institutionnelle définit la jeunesse principalement comme catégorie biologique limitée par l'âge. Chaque institution possède ses propres catégories : par exemple, le Ministère de l'Emploi définit la jeunesse entre 18 à 35 ans alors que le Ministère de la Jeunesse et des Sports prend en compte le groupe d'âges 18-30 ans. La plupart des dirigeants se réfère cependant à une limite d'âge supérieure de 30 ans.

Il y a de nombreux acteurs publics qui s'occupent des questions de jeunesse en Algérie. Les domaines d'investissement les plus importants sont l'éducation et la formation, dans lesquels interviennent simultanément trois ministères : l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et la Formation professionnelle. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est l'acteur institutionnel prépondérant du développement de la politique jeunesse avec d'autres acteurs spécialisés comme les Ministères de l'Emploi, de la Solidarité, de l'Education nationale, de la Culture ou de la Justice.

En octobre 2007, le gouvernement a dédié sa rencontre biennale réunissant le gouvernement et les Walis (gouverneurs) à la politique jeunesse. Deux objectifs ont été soulignés : évaluer la pertinence des politiques et leur capacité à cibler les problèmes des jeunes et à répondre de manière satisfaisante à leurs attentes ; et définir les grandes lignes et le contenu d'une politique intégrée et cohérente dans sa vision de la jeunesse, dans une approche participative. Il s'agissait de la première conférence organisée par l'Etat algérien sur la question de la jeunesse, qui a abouti à l'identification de six domaines d'action : attentes de la jeunesse ; éducation, formation, apprentissage et accès aux savoirs ; emploi et intégration socio-professionnelle des jeunes ; intégration des jeunes dans l'environnement social ; lutte contre les conduites déviantes et les fléaux sociaux ; et développement d'une approche intersectorielle des questions de jeunesse qui assure la cohérence des différentes approches institutionnelles. En plus de cela, deux programmes axés sur le chômage des jeunes ont été adoptés en 2008 : l'un dédié aux jeunes diplômés, l'autre visant à permettre aux jeunes qui n'ont ni diplôme ni formation professionnelle, de décrocher leur premier emploi.

Des centaines d'associations locales et nationales existent dans le secteur jeunesse, dont la plupart travaillent sur le développement social, l'enfance et la jeunesse. L'influence des associations reste cependant modeste, pas seulement à cause de la faiblesse des ressources financières et matérielles mais aussi en raison du manque de formation et de l'isolement des activités associatives. La promulgation d'une nouvelle loi relative aux associations, plus libérale, ne date que de 1989, aussi le mouvement associatif s'est développé et structuré relativement récemment. Il n'y a pas de conseil local ou national de jeunesse en Algérie, ni de fédération d'associations engagée dans le secteur jeunesse. Il y a cependant de plus en plus de réseaux d'associations de jeunes qui s'organisent au niveau local ou régional.

Le potentiel de la société civile, le démarrage d'une coopération et de partenariats entre l'Etat et les associations sont de bon augure pour le renforcement de la sphère associative sur les questions de jeunesse. Les appels d'offres émanant du Ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi que du programme Euromed Jeunesse ou du plan d'action des ONG (avec le Ministère de la Solidarité Nationale) contribuent directement ou indirectement au développement des structures associatives et transmettent une culture de projets dans les pratiques d'éducation non-formelle et dans le développement des associations.

Il existe des mécanismes de soutien internationaux en direction des associations algériennes de développement, comme la coopération de l'Union européenne avec le gouvernement algérien ou d'autres programmes bilatéraux avec certains pays dont la France.

En ce qui concerne l'opinion des acteurs impliqués dans les politiques de jeunesse, les autorités reconnaissent que les politiques nationales n'ont pas toujours répondu aux attentes de la jeunesse et ont manqué d'efficacité et de cohérence en raison de la faiblesse des mécanismes de consultation et de coordination entre les différentes institutions concernées par les questions de jeunesse. Les sondages réalisés sur les attentes des jeunes ont confirmé cette observation de déconnexion entre les jeunes et l'action des autorités publiques. Une des questions importantes pointées par les représentants des organisations est la relation entre la société civile, les ONG et l'Etat, mettant l'accent sur le besoin de coopération et de partenariat entre le gouvernement et les associations. D'autres soulignent le besoin de financement public et le besoin pour les associations d'être autonomes et indépendantes. La préoccupation de la majorité d'entre elles réside dans la réalisation d'actions, comme le développement de la coopération inter-associative, la création de centres municipaux pour la prévention de l'usage des drogues et dans le fait de faciliter les relations entre les associations et les autorités publiques. Du point de vue des jeunes, les problèmes majeurs sont la perte d'espoir et la difficulté à communiquer.

En conclusion, on ne peut pas parler de politique jeunesse en Algérie, la priorité allant aux sports. Il existe effectivement des actions et des projets mais il n'y a pas de politique en tant que telle, pas de stratégie pour le moyen ou long terme. Les politiques visant la jeunesse sont plutôt de portée générale et intersectorielle. L'action publique en faveur de la jeunesse traverse différents domaines : l'emploi (chômage), la formation, la prévention des drogues,

l'éducation non-formelle et les sports. Il n'y a pas pour l'instant de coordination interministérielle pour les questions de jeunesse. Il n'y a pas non plus de stratégie globale qui prenne en compte les ressources disponibles et les problèmes à traiter et qui établisse des priorités pour les questions de jeunesse. Cependant, les résultats de la conférence sur la politique jeunesse ont été accueillis de manière positive car cela a permis aux plus hautes autorités de prendre conscience de la situation réelle de la jeunesse en Algérie et en particulier d'observer une situation caractérisée par un « fossé entre les jeunes générations et les institutions et autorités publiques ». De plus, les acteurs concernés demandent la mise en place d'une politique locale avec des directives nationales adaptées à chaque région. De même on attend une vraie vision politique et la volonté d'agir sur les jeunes, qui représentent une partie importante de la société algérienne, ainsi que la mise en œuvre de politiques dédiées aux questions de jeunesse. Malgré l'importance politique de cette problématique, seul un nombre limité de travaux universitaires ou scientifiques ont été publiés, pour la plupart sur des thèmes liés à la compréhension des relations entre les jeunes et les institutions sociales traditionnelles comme la famille ou l'héritage culturel et linguistique.

2. MAROC

Il est difficile de parler des jeunes marocains en général, du fait des inégalités importantes existant dans la population marocaine. Près de 40% de la richesse nationale est concentrée dans 1% du territoire ; 45% de la population vit encore dans les zones rurales, et les conditions de vie sont très difficiles dans certaines zones rurales ainsi que dans certains secteurs urbains. Les statistiques du PNUD placent le Maroc au 124ème rang mondial sur 177 en ce qui concerne le développement humain.

Actuellement, le Maroc compte 33,5 millions d'habitants, la croissance annuelle est de 1,2% et le taux de fécondité de 2,1 enfants par femme, alors qu'il était entre 7 et 9 enfants il y a une génération. Aujourd'hui, 20% de la population a entre 15 et 25 ans. L'impact maximum de la baisse de la fécondité ne se fera sentir qu'en 2015, en raison du décalage de la transition démographique.

Cette situation est un vrai défi pour les domaines de l'éducation et de l'emploi. L'Etat consacre aujourd'hui 30% du budget national à l'éducation, qui est sa deuxième priorité depuis 1999, date à laquelle a été adoptée la Charte nationale pour l'éducation et la formation. Mais le Maroc a encore le taux d'analphabétisme le plus élevé d'Afrique du Nord : 50% de la population et 36% des jeunes adultes. L'objectif est d'atteindre le taux de 5% en 2035.

Une des conséquences du grand nombre de jeunes se manifeste dans les besoins croissants en termes d'emplois et de logements. Depuis 1970, il y a un manque de logements pour les jeunes et les pauvres. Beaucoup de jeunes vivent encore dans leur famille après 30 ans, même s'ils ont un emploi. Le chômage des jeunes s'accroît et alors que dans les générations précédentes, ils étaient considérés comme une force de production dans la famille, ils représentent aujourd'hui une « charge » dans les zones urbaines. Le nombre croissant de jeunes femmes seules avec enfants constitue également un problème dans les villes.

Le principal problème est le chômage des jeunes diplômés, près de 60% des jeunes diplômés sont au chômage. Le taux de chômage général au Maroc est de 15%. La privatisation de l'économie n'offre pas assez d'emplois et il y a une forte demande pour le secteur public que l'Etat ne peut pas satisfaire.

Les jeunes sont passionnés par l'informatique et les technologies de l'information. Pour 95% des jeunes dans les villes, Internet est leur occupation principale pendant leur temps libre, chez eux ou dans les cybercafés. Ils aiment aussi particulièrement la musique, comme le rap ou le hip-hop, même dans les zones rurales. Il y a une « fracture numérique » sur le territoire, mais l'utilisation de l'informatique se diffuse partout. Depuis 1990, on assiste à un investissement de la société civile et de beaucoup d'associations dans l'aide aux jeunes pour utiliser l'informatique. Un certain nombre

de jeunes diplômés reviennent dans les zones rurales et s'investissent dans ce type de pratiques, plutôt qu'en politique comme c'était le cas auparavant. Ils connaissent les usages internationaux et commencent à prendre le pouvoir sur les plus âgés dans les villages. Ils se consacrent aux biens collectifs modernes, comme l'électricité ou l'informatique. Ils vont dans les écoles rurales pour aider les professeurs à utiliser les ordinateurs. C'est un bon exemple de volontariat.

Les activités de loisirs pratiquées par les jeunes sont plus sportives que culturelles. Pour 70% des garçons, le football est un loisir national ; seuls 12% d'entre eux ont une activité culturelle. Seulement 30% des jeunes femmes pratiquent un sport.

L'une des réformes les plus importantes du Roi Mohamed VI, adoptée en 2004, est la réforme du « Code du Statut personnel », visant à lutter contre les inégalités entre hommes et femmes. Il définit le statut de la femme et de la famille. Dans ce nouveau code, l'Etat marocain se distancie de la tradition religieuse. L'Islam reste omniprésent mais il est plus représenté par la monarchie que par les autorités religieuses.

Ces nouvelles lois sont difficiles à mettre en œuvre en raison du manque de cadre sociétal et institutionnel et de la résistance de la société. Il existe encore toute une série de discriminations envers les jeunes femmes.

Du fait de l'urbanisation rapide, un problème d'identité se pose pour les jeunes depuis les années 70 et 80. Le manque d'emplois marginalise beaucoup de jeunes. Ils se sentent dépourvus d'avenir et de soutien. Beaucoup oscillent entre « la drogue et la piété ». Ils sont une proie facile pour l'islamisme radical ou pour les comportements déviants. Ce nouvel Islam religieux et politique prend souvent de nombreuses responsabilités dans les secteurs de l'éducation et du logement, comme solutions des maux de la société. L'Etat marocain tente d'éliminer les comportements déviants et compte sur le secteur associatif.

Il existe des dispositions institutionnelles et législatives en relation avec les droits et les intérêts de la jeunesse. La principale d'entre elles est la Nouvelle Politique Nationale de la Jeunesse (NPNJ), adoptée en 2003. Elle est la base d'un plan global pour les jeunes, les enfants et les femmes.

Une justice spécifique pour les mineurs a été mise en place, avec des juges particuliers et 22 centres de réforme construits dans tout le pays.

La principale autorité en charge de la Nouvelle Politique Nationale de la Jeunesse est le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il est assisté de trois autres ministères, en charge de l'Enfance, de la Femme et de l'Intérieur. Les autorités locales et nationales et les élus sont engagés dans des plans d'action contre l'insécurité sociale et l'exclusion. Les fonds dédiés à cette politique n'atteignent pas 1% du budget de l'Etat car ces actions doivent encore faire la preuve de leur efficacité. Les deux priorités principales sont de moderniser les établissements dédiés à la jeunesse (centres de vacances, centres de jeunes, logements) et d'augmenter le nombre d'institutions aidant les jeunes à trouver une place dans la société. Cependant, il n'y a pas de Conseil National de la Jeunesse au Maroc.

Depuis 2003, un des projets les plus importants de la politique jeunesse marocaine est le programme « vacances pour tous », visant les associations de jeunesse et les enfants. Il mobilise tout au long de l'année tous les services du Secrétariat d'Etat en charge de la Jeunesse (SECJ), qui fait partie du Ministère de la Jeunesse et des Sports. En juillet 2005, le Roi Mohamed VI a voulu promouvoir une stratégie transversale pour les jeunes et contre la pauvreté : l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Ce tout nouveau programme, coordonné par le Ministère de l'Intérieur, combat l'insécurité sociale et l'exclusion et apporte une aide au secteur associatif.

L'éducation non-formelle et le travail jeunesse proposent des activités pour le temps de loisirs. Cela inclut des activités formelles, comme des cours de technologie et d'informatique ou de langues et d'alphabétisation. Aujourd'hui, il existe 440 associations offrant ce type d'activités, dont le nombre a doublé dans les quatre dernières années. Elles accueillent de nombreux clubs de musique, de cinéma, de littérature et de sports.

Les jeunes travaillant dans ces associations peuvent être formés à l'Institut de la Formation Continue (IFC) après avoir atteint l'âge de la majorité : 22 000 filles et garçons ont été formés depuis 2003, ce qui n'est pas suffisant pour faire face aux besoins énormes qui existent. Cette formation comprend le développement des compétences, l'échange de bonnes pratiques et le travail sur la politique jeunesse. Le Plan d'action 2007 du SECJ vise le renforcement du dialogue avec les associations de jeunesse et la participation de ces associations à la préparation des différentes activités offertes par les maisons de jeunes et les clubs.

La reconnaissance du volontariat au Maroc rencontre quelques difficultés. Le programme INDH veut travailler sur cette reconnaissance institutionnelle formelle du volontariat dans l'avenir.

Une autre priorité du plan 2007 est l'accès des jeunes à l'information sur leurs droits et sur les possibilités qui leur sont offertes. 92 points information jeunesse ont été créés dans les maisons de jeunes, en particulier dans les zones rurales isolées. Le Centre National de Documentation et d'Information des Jeunes donne d'excellents outils d'information, mais requiert cependant une bonne expérience dans l'utilisation d'internet.

Depuis la réforme de la loi sur les associations de 2002 et les décrets de 2005, le statut des associations de jeunesse et des organisations non-gouvernementales (ONG) permet à certaines d'entre elles d'être reconnues et de recevoir des fonds. Les associations à but non lucratif qui sont reconnues par l'Etat doivent remplir une mission générale de service public et peuvent recevoir une aide financière. Sur l'estimation des 38 000 associations existantes, seulement 8 400 possèdent ce statut privilégié. L'utilisation des fonds est strictement contrôlée. Les associations qui reçoivent une aide de l'étranger doivent en informer le gouvernement.

Actuellement au Maroc, on peut diviser les associations en trois grandes catégories : les grandes associations nationales, qui travaillent avec toute sorte de personnes et comptent sur un vaste réseau de volontaires non payés, formés à l'interne. A côté, on trouve de nouvelles

associations, créées après les attaques terroristes de Casablanca en 2003, qui axent leur travail sur le développement et offrent des activités ciblées. Leurs jeunes dirigeants traitent avec des fondations internationales. Ces associations ont beaucoup de succès au sein de la jeunesse. La troisième catégorie est constituée de petites associations de proximité, travaillant principalement en direction des jeunes à risques, qui rencontrent des difficultés à recruter des membres et des animateurs.

Il existe également près de 700 foyers pour les femmes, dont 300 se trouvent dans les zones rurales. Gérés par le Ministère s'occupant des questions liées aux femmes, ils offrent des services médicaux et sociaux aux jeunes femmes et les aident à trouver un emploi, principalement dans des secteurs non-qualifiés.

Les grandes associations sont réunies dans des fédérations et des unions nationales de la jeunesse. L'institut National pour la Jeunesse et la Démocratie rassemble des jeunes délégués élus pour un an.

D'autres initiatives pour la jeunesse rencontrent un certain succès, comme les cafés littéraires (25 000 jeunes y participent), la lecture à la plage (35 000), le « Temps du livre » (800 forums regroupant 380 000 jeunes participants).

Seuls 10 à 15% des jeunes Marocains sont membres d'une association. Ce faible nombre provient du manque de reconnaissance officielle de ce type d'activités, qui ne bénéficie d'aucun diplôme ou autre prix. Il y a également un décalage entre les attentes des jeunes et les activités offertes. Les centres de jeunes veulent une implication permanente des jeunes alors que ceux-ci ne souhaitent pas s'engager sur le moyen ou long terme.

Le programme Euromed Jeunesse de la Commission Européenne occupe une place importante. Le Maroc est le premier pays méditerranéen à posséder un programme décentralisé de suivi. Les délégations provinciales du Ministère de la Jeunesse et des Sports sont chargées d'informer les associations et elles organisent des sessions d'information dans tout le pays. Ainsi, on a vu en un an une augmentation significative du nombre des projets déposés. De plus, des sessions de formation sont organisées par l'Unité Euromed de Rabat pour aider les associations sur le plan méthodologique et sur l'aspect financier des projets, qui demeure complexe. Même si le nombre des projets sélectionnés est faible, le Ministère considère que ce partenariat est l'exemple le plus réussi de coopération internationale. Les participants tirent un grand bénéfice des contacts interculturels, qui représentent un pont pour les jeunes entre les deux rives de la Méditerranée. Les autorités soulignent le vrai succès de ce partenariat mais regrettent cependant les restrictions importantes visant les jeunes du Sud en matière de visas.

Beaucoup d'autres organisations internationales et ambassades étrangères, en particulier de pays francophones, organisent et aident financièrement les activités de jeunesse, en partenariat avec des associations.

En conclusion, la politique jeunesse marocaine est marquée par des paradoxes. Les autorités ont amélioré la qualité des infrastructures de jeunesse et les compétences des animateurs mais le secteur associatif arrive à un tournant car les jeunes responsables d'associations ont besoin de plus de reconnaissance et de formation professionnelle. Les jeunes sont également partagés dans leurs désirs. Nombre d'entre eux veulent partir à l'étranger mais la politique restrictive de visas représente un obstacle majeur à ce désir. En ce qui concerne le réseau jeunesse, les jeunes sont à la fois attirés par les infrastructures de jeunesse et l'accompagnement qu'ils peuvent y trouver et à la fois en réaction à l'obéissance et à la tradition. Ils veulent prendre une part active dans la société. Ils se réclament de valeurs plus universelles qu'autrefois et la religion a encore une influence importante sur eux. Ils attendent une politique jeunesse plus définie avec une approche globale.

3. TUNISIE

La Tunisie occupe une place à part dans le monde arabe du fait de la réforme volontariste de la politique de la famille instaurée par le Président Bourguiba à l'indépendance du pays en 1956, avec l'adoption du Code du statut personnel pour les droits des femmes, visant la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. La jeunesse est aujourd'hui plurielle, divisée par des lignes de partage que sont par exemple l'utilisation d'internet ou la différence entre les sexes.

Il y a 11.410.000 habitants en Tunisie et les jeunes représentent 18,2% de la population. Cette présence massive de jeunes nés dans les années 1970-1980 a une influence jamais égalée dans le passé ni sans doute dans l'avenir. Le taux de fécondité baisse, contribuant ainsi, autant que le Code du Statut personnel, à l'émancipation économique et légale des femmes tunisiennes, même si dans la sphère privée, la dépendance familiale reste très largement la règle.

Devant cette « révolution démographique », l'éducation représente un défi majeur qui tente de se positionner entre tradition et modernité. La réforme « Charfi » de 1989 définit la relation entre la tradition musulmane et le système éducatif comme étant partie prenante d'une culture en évolution, et l'éducation à l'Islam devient « pensée de l'Islam ». Cela veut dire que les jeunes étudient l'Islam autant comme religion de tolérance que comme culture distincte.

L'éducation des filles, bien que progressant, reste en proie à des barrières culturelles persistantes. Le taux d'activité des femmes reste très faible dans la population totale. Elles sont très peu représentées aux postes de pouvoir et sont confrontées aux stéréotypes concernant les rôles qu'elles devraient occuper dans le monde du travail ou dans la sphère publique. Leur émancipation apporte son lot de tensions. Le tabou majeur de la sexualité, ou la censure qui l'entoure, les empêche de vivre en dehors du domicile familial.

Aujourd'hui, le problème majeur des jeunes est le travail. La jeunesse tunisienne ne joue plus le rôle de transformation de la société qui a été le sien après l'indépendance. L'incompréhension s'accroît entre le monde adulte et celui des jeunes. Différents phénomènes comme l'urbanisation, l'instruction, l'extension du secteur des services, ont apporté plus d'individualisme et ont modifié les modes de vie.

L'accès à internet revêt une importance majeure à la fois dans les zones rurales et urbaines. Les cybercafés sont des lieux de rencontre tout autant qu'une ouverture sur le monde. Cela marque une différence notable pour ceux qui n'ont pas accès à ces technologies. L'Etat tunisien a la volonté de développer l'accès à internet pour l'éducation formelle et non-formelle.

La dichotomie entre zones urbaines et zones rurales a perdu de son sens avec la pénétration de l'Etat dans les espaces ruraux mais la jeunesse rurale, qui possède souvent un bon niveau d'éducation, ne trouve pas de travail en rapport avec ce niveau. Parfois, certains jeunes sans qualification s'investissent dans des micro-projets dans le domaine de l'agriculture, avec l'aide des associations.

La Tunisie doit faire face à une surpopulation de jeunes et l'effectif des universités a été multiplié par 16 entre 1981 et 2001. Il y a une tendance à la privatisation de l'enseignement supérieur. Environ 5% des étudiants d'Afrique du Nord étudient en dehors de leur pays respectif, contre 2% des étudiants du reste du monde. L'Etat tunisien accorde des bourses pour ceux qui poursuivent des études à l'étranger mais cela produit une forme de discrimination plus grande encore. De plus, l'accès aux universités européennes et américaines est rendu de plus en plus difficile pour des raisons économiques et de sécurité.

Dans le domaine de la santé, des progrès importants ont été réalisés en Tunisie : l'espérance de vie a augmenté pour atteindre 73,6 ans en 2006, le taux de mortalité infantile a chuté de 54‰ en 1984 à 20,3 ‰ en 2006. La lutte contre les maladies contagieuses a été couronnée de succès mais la lutte contre le SIDA reste difficile, en particulier au sein de la communauté homosexuelle, puisque l'homosexualité est interdite par la loi. Le nombre des jeunes consommant des drogues ne cesse d'augmenter. Un autre problème récent est celui des jeunes mères célibataires vivant dans un grave isolement culturel et social.

L'exode rural et la transition démographique entraînent un fort besoin de logements, qui représente une problématique majeure pour la société tunisienne. Malgré un effort important de construction, ce manque de logements touche prioritairement les jeunes et contribue aux tensions intergénérationnelles. La cohabitation tardive entre les parents et leurs enfants qui en résulte est de plus exacerbée par les problèmes de chômage.

Le rôle de la religion est important sur la production des idées et elle n'est pas séparée de la modernité. C'est une caractéristique importante de l'identité personnelle des jeunes. Les jeunes connaissent aussi de mieux en mieux le monde extérieur et en particulier l'Europe. Certains, malgré la difficulté à obtenir des visas, considèrent le monde occidental comme synonyme de liberté et d'émancipation de la femme. D'autres rejettent ce modèle et le considèrent comme une forme d'agression culturelle. Ils sont partisans d'une forme radicale de l'Islam, plus politique que celle de leurs pères.

La jeunesse est reconnue comme une priorité depuis la Déclaration du 7 septembre 1987. Les jeunes peuvent siéger dans les comités élus. La quatrième consultation de la jeunesse est organisée actuellement par l'Observatoire National de la Jeunesse pour le 11^{ème} plan de développement dans le cadre d'un dialogue plus large avec les jeunes.

L'âge de la majorité est de 18 ans de même que celui de la responsabilité pénale. Les garçons doivent satisfaire aux obligations militaires pour un an à l'âge de 20 ans mais ils peuvent obtenir

une dispense en versant une contribution financière. Des juges pour enfants ont été institués en novembre 2004. La promulgation du code de protection de l'enfance et l'instauration de la peine du travail d'intérêt général sont les bases de la protection de l'enfance en Tunisie.

Du fait de l'augmentation de la durée des études, la jeunesse aujourd'hui est un ensemble de sous-groupes et l'approche institutionnelle est transversale, avec plusieurs ministères s'intéressant à la jeunesse : le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education physique, le ministère des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, le ministère des Affaires sociales et du Travail, le ministère de l'Education, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur. Depuis 2002, l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) organise des consultations régulières, des sessions d'information et des études contribuant ainsi à une meilleure connaissance de la jeunesse tunisienne.

Environ 1,5% du budget global de l'Etat tunisien est dévolu à la politique Jeunesse. Cette politique met en œuvre des priorités à travers différents programmes : le fonds 26/26, créé en 1992 pour lutter contre la pauvreté et le "Fonds National pour l'Emploi 21/21", initié en 2000.

En complément de ce dernier fonds, le programme présidentiel pour la jeunesse du 11^{ème} plan est centré spécifiquement sur l'emploi avec trois priorités. Les associations travaillant en direction de publics ayant des besoins spécifiques reçoivent des aides de l'Etat, en particulier lorsqu'elles contribuent à leur intégration dans le cycle économique. La seconde priorité concerne l'éducation : le programme présidentiel vise un taux de réussite de 80% pour l'achèvement de la scolarité obligatoire. La troisième priorité est intitulée la Jeunesse face à son avenir et encourage l'aide et l'accompagnement des jeunes, y compris pour ceux qui vivent à l'étranger.

Il y a un manque de reconnaissance de l'éducation non-formelle car les acteurs en charge de sa promotion ne sont pas clairement identifiés. Seules quelques personnes travaillant dans le secteur de la jeunesse sont conscientes de la nécessité de repenser l'éducation et d'accroître l'accès à l'éducation non-formelle.

Cette nécessité de promotion de l'éducation non-formelle entraîne également la nécessité de la formation des animateurs de jeunesse, qui est réalisée de manière très inégale au sein des organisations du pays. L'institution publique en charge de la formation, l'Institut Supérieur de l'Animation pour la Jeunesse et la Culture, ne satisfait pas tous les besoins de formation et l'Etat privilégie l'extension de ces programmes de formation à travers des unités régionales. Les grandes associations, comme par exemple les scouts tunisiens, ont à l'interne les ressources humaines avec l'expérience nécessaire pour former leurs animateurs mais les plus petites organisations n'ont pas cette possibilité et toutes ne bénéficient pas de l'aide d'organisations internationales. De plus, le statut de volontaire est souvent assimilé à celui des travailleurs bénévoles.

Dans un contexte de libéralisation et de privatisation, l'Etat transfère aux associations une partie des responsabilités dont il avait la charge, en particulier dans le secteur social mais seuls 5% des jeunes choisissent l'engagement associatif pour occuper leur temps libre. Pour cette raison, l'Etat met une priorité sur l'accès à l'information pour les jeunes à travers les Points d'Information Jeunesse présents dans toutes les maisons des jeunes dans le pays. Aujourd'hui, il existe plus de 300 points d'information dans les maisons des jeunes et 80 centres itinérants dans les zones rurales isolées.

Il est difficile de faire la distinction entre le secteur jeunesse officiel et les associations non gouvernementales du fait du contrôle de l'Etat. A côté des grandes associations officielles, il y a un réseau très dense de petites associations, mais aussi de maisons des jeunes, de clubs ruraux, qui offrent des activités formelles ou non-formelles et des services de type social concernant la recherche d'emploi, la santé et le logement. Les associations de jeunesse officielles sont représentées au niveau national par des fédérations.

Le programme Euromed Jeunesse bénéficie d'une très bonne image au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports et est très apprécié des jeunes.

La politique jeunesse tunisienne bénéficie du soutien d'organisations internationales publiques et privées. Ces organisations donnent des fonds et d'autres formes d'aides à l'Etat ou directement aux organisations de jeunesse. La classe politique prend en compte le défi que la politique jeunesse doit relever. Ils soulignent également toutes les réalisations mises en œuvre depuis 1987. Leurs priorités aujourd'hui est de combattre le chômage des jeunes et de bâtir une stratégie pour la jeunesse basée sur le dialogue avec les jeunes.

Les animateurs demandent une plus grande reconnaissance de l'Etat et de la société. La majorité d'entre eux sont des bénévoles et on assimile leurs activités plus comme une manière d'occuper leur loisirs plutôt que comme une vraie activité professionnelle.

Les jeunes voudraient une plus grande adaptabilité des maisons des jeunes et des animateurs plus qualifiés. La question des heures d'ouverture des infrastructures dédiées aux jeunes est une revendication récurrente. Malgré les observations positives sur l'élargissement de l'offre d'activités dans les structures pour les jeunes, ils déplorent un manque de formation des animateurs.

Il existe une tension entre d'une part la volonté et les attentes exprimés par les jeunes et d'autre part la volonté politique telle qu'elle transparaît dans les politiques mises en place pour répondre à ces besoins. Malgré la compétition entre les différentes activités offertes par les organisations de jeunesse et les nouveaux outils pour les activités de loisirs des jeunes, il est évident que le type d'engagement que les jeunes veulent aujourd'hui ne correspond pas toujours avec ce que nécessite l'engagement associatif. Ils redoutent la participation régulière à des activités hebdomadaires encadrées par des personnes proches de l'éducation formelle. Ils préfèrent un engagement limité sur des causes humanitaires avec des résultats concrets immédiats qui leur laisse plus de liberté.

En conclusion, on peut dire que la politique nationale de jeunesse, comme l'éducation non-formelle, attendent encore une reconnaissance aussi bien de l'Etat que de la société. Pour le cas de la Tunisie, il est sans doute plus pertinent de parler de stratégies plurielles concernant la jeunesse plutôt que qu'une seule politique jeunesse. Le travail réalisé par le secteur non-formel, bien qu'essentiel, ne s'est imposé que depuis récemment. L'Etat a fait des infrastructures culturelles et sportives une priorité et a de ce fait travaillé avec le réseau associatif et les ONG. En conséquence, il y a aujourd'hui des programmes publics sans que toutefois n'existe de véritable politique de jeunesse définie. L'existence de l'Observatoire National de la Jeunesse représente cependant un changement important dans l'approche de l'Etat vers la reconnaissance de cette problématique jeunesse.

4. SYRIE

La Syrie vit aujourd'hui un moment historique très intéressant dans le domaine de la jeunesse. L'environnement social et économique du pays change de manière rapide et radicale. La politique jeunesse devient une priorité car les jeunes constituent la majorité dans le pays et qu'ils seront les nouveaux leaders, travailleurs et dirigeants dans les années à venir. Le processus de définition de la politique jeunesse est encore en cours. Les jeunes en Syrie doivent faire face à de nombreux défis car les nouvelles réformes politiques et économiques transforment la société et la culture de manière radicale. Le système éducatif n'a pas donné aux jeunes générations les compétences professionnelles nécessaires à leur réussite sur le marché du travail. Cette divergence entre les compétences de ceux qui cherchent un emploi et les besoins des employeurs contribue à la mauvaise image de l'éducation et encourage les jeunes à abandonner l'école. Les jeunes sont confrontés au modèle culturel occidental et à un nouveau système économique et social. Ces modèles sont complètement différents de ceux de leurs parents et professeurs, ce qui contribue à creuser plus rapidement qu'avant le fossé qui existe entre les générations, rendant la communication et la compréhension plus difficile. La Syrie accueille une nouvelle génération en recherche de sa propre identité, mais aussi luttant pour obtenir un bon travail, un logement et une place dans la société.

La Syrie est un pays à revenu moyen inférieur. Le revenu par habitant était de 3 400 \$ en 2003 et de 3 808 \$ en 2005. La population rurale constituait 49% de la population en 2005. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement syrien a initié une série de réformes pour aider le pays dans sa marche vers « l'économie sociale de marché ». Le gouvernement a commencé à introduire des politiques de réduction de l'emploi dans la fonction publique, a levé les obstacles à l'entrée du secteur privé dans la plupart des industries, a permis le développement d'écoles secondaires, d'universités et de banques privées et a légiféré pour réformer le code du travail. Comme pour d'autres pays au Moyen-Orient, une vague démographique traverse la population syrienne, créant une surpopulation de jeunes. La population jeune a augmenté pour atteindre 25,4% en 2005, ce qui représente un vrai défi en matière de création d'emplois pour les jeunes. La tranche d'âges des 0-14 ans représentait 33% de la population en 2006. Le taux de croissance démographique annuel était de 2,5% en 2005. Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) était de 26% en 2002. La situation change sur le marché du travail mais pour 80% des jeunes, un « bon » emploi est encore avant tout un travail dans le secteur public, en particulier pour les jeunes femmes. Il existe des stéréotypes sur la vie active dans le secteur privé, comme étant moins respectueuse, incertaine concernant l'avenir et dangereuse pour les femmes. L'emploi public offre la sécurité tout au long de la vie.

Le système éducatif et l'emploi sont les deux domaines de la société syrienne qui vivent aujourd'hui un tournant. Cette situation instable crée pour les jeunes une dépendance plus longue envers leur famille et donc de grandes difficultés à être actifs dans la société civile. La situation économique

et sociale des familles peut être établie en fonction de la possibilité qu'ont les jeunes de choisir leur travail, sinon ils n'ont pour seul choix que de travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Il n'y a aucune aide financière du gouvernement pour les jeunes qui cherchent leur premier emploi ou leur premier logement. La famille syrienne est importante pour se procurer un emploi, aider au logement et obtenir un prêt pour la préparation du mariage. Dans ce cadre social, il est très intéressant de constater que près de 40% des jeunes hommes identifient le travail comme étant l'objectif le plus important dans leur vie alors que ce nombre tombe à 12% des jeunes femmes. En revanche, plus de 50% des femmes placent la famille et le mariage comme l'objectif le plus important contre 25% des hommes. Un pourcentage presque égal met l'éducation en première place. Les jeunes en Syrie ont des besoins spécifiques et rencontrent des difficultés pour atteindre leurs objectifs. Ils veulent un système éducatif capable de réduire l'écart entre le système scolaire et le nouveau marché du travail mais aussi capable de mieux les préparer à leur propre projet de vie. Les jeunes ont besoin de plus d'espaces pour être acteurs de la société civile : il y a peu de centres où les jeunes peuvent se rencontrer pour faire des activités en dehors de l'école.

L'accès aux crédits demeure un problème : la réglementation du système bancaire n'est pas très développée. Le logement représente également une difficulté car les prix sont très élevés, en particulier dans les villes. Tous ses facteurs sont les causes de la grande dépendance économique et sociale des jeunes envers leur famille. Comme les hommes doivent fournir le logement en cas de mariage, la priorité des familles est d'aider leurs fils. La plupart des femmes sont donc dépendantes de leurs parents ou de leur mari.

En ce qui concerne le cadre institutionnel et législatif, les jeunes peuvent voter à l'âge de 18 ans (hommes et femmes confondus). La Constitution syrienne affirme que l'enseignement est obligatoire pour tous les enfants entre 6 et 12 ans. L'âge légal de travail est fixé à 18 ans. Il est interdit d'employer une personne de moins de 12 ans pour tout métier et de moins de 15 ans dans le secteur de la production. La loi syrienne opère une distinction entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'âge du mariage : 18 ans pour les hommes et 17 ans pour les femmes. Il est important de noter que dans la législation sur les mineurs, les enfants ont la responsabilité légale dès l'âge de 7 ans. Les adolescents entre 7 et 15 ans ne peuvent cependant pas être condamnés à des peines mais soumis à des mesures spéciales de redressement.

Il n'y a pas actuellement de politique jeunesse officielle en Syrie mais depuis l'an dernier, le gouvernement travaille sur une Politique Jeunesse Nationale qui sera la base du plan quinquennal de développement. Ce plan sera la stratégie opérationnelle de la politique jeunesse en Syrie et définira les structures, les activités, les procédures et un budget pour la jeunesse. Il sera le point de départ de l'élaboration de législations et de mesures spécifiques pour la politique jeunesse en Syrie. Ce processus implique un certain nombre d'organisations nationales et internationales en tant que consultants ou chercheurs. La Commission Syrienne des Affaires Familiales (SCFA) a la responsabilité d'un projet de recherche national sur la situation des jeunes. La politique nationale de jeunesse s'appuiera sur cette recherche, qui a été réalisée avec le soutien du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la Population

(UNFPA). Un Comité National est en charge de l'élaboration de la politique jeunesse. Les acteurs les plus importants de ce domaine sont impliqués dans le processus : la Commission Syrienne des Affaires familiales, l'Union révolutionnaire de la Jeunesse (RYU), la Fédération Syrienne de la Jeunesse, etc. L'objectif est de présenter un document complet sur la situation de la jeunesse. La Commission Syrienne des Affaires familiales est également en charge de la mise en œuvre du programme Euromed Jeunesse III. En fait, l'Unité Euromed de la Jeunesse (EMYU) qui est responsable de la mise en œuvre du programme, est un service de la SCFA. L'EMYU a organisé des réunions d'information sur le Programme dans différentes régions du pays et a aidé les associations locales à déposer des projets. Au dernier appel d'offres, cinq projets ont été déposés et quatre financés.

La situation des jeunes en Syrie est très complexe et elle nécessite des réponses adéquates. La question de l'emploi n'est qu'une des problématiques ; on peut citer également les changements dans la société qui affectent la vie quotidienne des jeunes, leurs valeurs et leurs relations avec leur famille. Un des défis majeurs est d'aider cette jeune génération à s'adapter à une transformation générale de la société. Entretemps, l'écart se creuse entre les deux générations. Les jeunes vivent dans une époque de grand changement dans le système de valeurs. La société d'aujourd'hui se base sur des modèles culturels, sociaux et économiques complètement différents de ceux de leurs parents. Les jeunes vivent une crise d'identité qui les éloigne de leurs parents mais n'ont pas d'autres modèles à disposition. Les associations développent des projets qui peuvent donner des réponses à ces questions, à travers des canaux différents (projets culturels, débats,...). Ce processus n'en est qu'à son tout début. Il n'y a pas de vraie stratégie sur la politique jeunesse, ni de méthode de travail pour la mettre en œuvre. Une part importante du travail de jeunesse est encore déléguée aux institutions, écoles et organisations internationales. Il y a peu de centres de jeunes et la majorité appartient à l'Union révolutionnaire de la Jeunesse, à qui le gouvernement a confié la coordination des activités pour la jeunesse en Syrie. La société civile a de plus en plus de place et d'outils pour être visible et entendue face au système politique mais il y a encore des obstacles à surmonter. Les jeunes aspirent à une plus grande liberté d'expression et veulent pouvoir créer des associations. Tout est possible mais la durée de la procédure reste très aléatoire. En Syrie, la Constitution garantit la liberté d'expression et le droit à participer de façon constructive à la vie de la Nation. Mais l'état d'urgence, en vigueur depuis 1963, limite sévèrement les libertés personnelles. Les jeunes veulent une liberté complète dans leur vie quotidienne et quant au respect de leurs droits. La jeunesse syrienne vit ce moment de transition et la plupart des jeunes ont du mal à être des citoyens actifs dans leur propre pays mais aussi à connaître les possibilités offertes par le monde extérieur. La Syrie tente de définir une nouvelle voie pour sa politique jeunesse capable de surmonter les contradictions qui existent entre les besoins et les possibilités.

5. LIBAN

Les jeunes représentent le cinquième de la population du Liban, qui est estimée à quatre millions d'habitants. Mais en général, ils ne sont pas reconnus comme étant un segment important de la société libanaise. Ils ne sont qu'un élément d'une communauté plus large, qui reste basée sur les appartenances religieuses. Les décennies précédentes ont mis l'accent sur les lignes de division politiques et religieuses, sans considération spéciale pour les questions de jeunesse.

La jeunesse libanaise partage certaines caractéristiques des jeunes des autres pays méditerranéens : un fort taux de chômage, le désir de partir pour certains d'entre eux, une relation étroite avec la famille élargie, une grande ouverture pour les études, pour le téléphone portable mais aussi pour l'utilisation d'internet. Mais cette jeunesse a une particularité : un communautarisme culturel et spatial (héritage des personnes âgées et des parents) et une conscience politique importante.

Concernant l'âge de la majorité légale, qui n'est plus considérée comme une limite de la jeunesse en terme sociétal, se pose le problème du droit de vote, qui reste fixé à 21 ans, malgré les revendications des jeunes à le faire baisser à 18 ans, étant donné le caractère sensible de la question des élections au Liban.

Quand les jeunes libanais terminent leurs études, ils doivent souvent faire face au chômage. Le chômage, qui touche particulièrement la jeunesse libanaise, affaiblit l'intégration professionnelle des jeunes, d'autant plus que les autorités n'ont pas mis en place de programme particulier pour les accompagner et leur faciliter la transition vers la vie professionnelle. Les jeunes sont donc contraints à faire appel à la seule ressource disponible : la famille. Malgré les conflits de générations, soulignés par les responsables d'associations, un certain nombre de jeunes comptent sur les ressources familiales pour les aider dans leur intégration sociale et professionnelle. Cependant, le problème reste entier pour les jeunes dont la famille n'a pas les ressources suffisantes pour les aider dans cette transition avant le premier emploi. Dans ce contexte, les familles en difficulté sociale sont fortement pénalisées.

La proportion importante des jeunes fréquentant le système éducatif et le report de l'âge moyen du premier mariage contribuent à l'allongement de la période de la jeunesse. C'est pourquoi certains parlent de « jeunes » jusqu'à l'âge de 30 ou 35 ans. Le départ différé de la maison parentale, le manque de logement disponible et l'absence d'autonomie financière pour les jeunes contribuent à faire de la fin de la jeunesse une étape difficile et douloureuse pour les jeunes hommes (mais c'est plus délicat pour les jeunes femmes). Ils sont contraints d'avancer, de négocier entre d'un côté leurs aspirations à l'autonomie et à l'indépendance, la réalisation de leurs propres expériences et de l'autre les attentes et besoins de leurs

parents, les valeurs familiales et les réalités économiques. Cette négociation se fait souvent dans l'opposition, soit avec la famille, soit avec les autres jeunes, et l'arbitrage se fait souvent au bénéfice des liens familiaux, en particulier pendant en période de tensions politico-religieuses.

Les jeunes libanais sont très sensibles à la culture de leur communauté respective, tout comme ils sont sensibles (et ce n'est pas contradictoire) à certains éléments de la culture mondiale dominante. Celle-ci, largement véhiculée par les moyens de communication technologiques modernes, changera en profondeur la jeunesse libanaise. La télévision par satellite, et tout particulièrement internet, ainsi que le téléphone portable participent à cette ouverture sur le monde, à une certaine globalisation planétaire, dont tous les effets n'ont pas encore été clairement perçus.

6. JORDANIE

Le secteur jeunesse jordanien est façonné par deux éléments : la politique jeunesse (sa formulation et sa mise en œuvre), ainsi que le rôle et les projets des ONG de jeunesse, qui sont souvent la colonne vertébrale des activités de l'Etat ou qui viennent les compléter. Le soutien et l'engagement de la famille royale, un environnement durable et favorable aux activités et projets jeunesse et des fonds disponibles (dont ceux des donateurs internationaux) sont les facteurs favorisant un secteur jeunesse florissant et dynamique, soutenu par une politique jeunesse dont on dit qu'elle est l'une des plus actives des pays arabes du Moyen Orient et d'Afrique du Nord. Il y a des éléments fondamentaux pour comprendre la politique jeunesse en Jordanie : la mise en œuvre des stratégies et plans existants ; le rôle des acteurs externes dans le développement de la politique jeunesse ; l'évolution et la structure du secteur jeunesse non-gouvernemental ; et le cadre socio-économique et légal de la condition des jeunes en Jordanie.

L'Etat jordanien est vulnérable aux chocs extérieurs et possède des conditions naturelles défavorables qui influencent la vie des jeunes jordaniens et leur posent des difficultés. Le problème socio-économique le plus important est l'écart entre le niveau d'études atteint et le marché du travail qui se traduit par un chômage énorme chez les diplômés de l'université et en même temps par une réticence à accepter des emplois peu qualifiés (réticence renforcée par la soi-disant « culture de la honte »). Les autres problèmes touchent les questions liées à la santé (hygiène de vie) et la confusion culturelle, attribuée aux changements économiques et sociaux que la Jordanie vit actuellement.

L'Etat jordanien travaille assidûment à satisfaire les besoins des jeunes. La loi jordanienne inclut des règles pour la participation sociale, politique et économique des jeunes dans la société, certaines lois ayant été réformées récemment ou étant sur le point de l'être, la plupart du temps au bénéfice des jeunes. Le document de référence est la Stratégie Nationale pour la Jeunesse (NYS) 2005-2009 préparée conjointement par le Conseil Supérieur pour la Jeunesse, le PNUD et l'UNICEF. Il traite des questions de jeunesse en Jordanie et fournit un cadre pour développer une politique jeunesse qui soit en phase avec les besoins des jeunes et qui encourage leur développement. Les priorités identifiées par la Stratégie Nationale pour la Jeunesse sont : 1) participation, 2) droits civiques et citoyenneté, 3) activités et temps de loisirs, 4) culture et information, 5) technologie de l'information et globalisation, 6) éducation et formation, 7) emploi, 8) santé, 9) environnement. Chaque priorité comprend une série d'objectifs opérationnels et stratégiques.

La Stratégie Nationale pour la Jeunesse est mise en œuvre par le Conseil Supérieur pour la Jeunesse, qui a en charge la coordination globale ainsi que l'évaluation, le suivi et la révision de la politique jeunesse. Même si la phase préparatoire de la Stratégie Nationale pour la Jeunesse est souvent citée comme une référence en matière de bonne pratique, il est cependant

nécessaire de faire quelques efforts pour la mettre en œuvre à plein régime. La politique jeunesse, qui est devenue une des toute premières priorités du pays, est une problématique transversale, impliquant de nombreux acteurs et visant à accroître les opportunités pour les jeunes. En collaborant avec d'autres ministères et acteurs appropriés, le Conseil Supérieur pour la Jeunesse assure une approche transsectorielle. D'un autre côté, il semble que le grand nombre de partenaires responsables de la mise en œuvre de la politique jeunesse conduite à sa décentralisation et à une certaine fragmentation.

Le développement rapide du secteur des ONG remonte au début des années 90 et résulte de la récession économique et de la libéralisation politique. A cette époque, les ONG ont commencé à prendre certaines responsabilités de l'Etat en y apportant un complément. Les ONG jordaniennes peuvent être divisées en quatre catégories, ayant chacune leurs forces et problèmes particuliers : les ONG royales, ayant souvent les meilleures capacités ; les ONG nationales et laïques, plus petites, avec souvent un manque d'argent et de personnel ; les organisations religieuses, liées le plus souvent avec le secteur caritatif ; et les organisations internationales (branches implantées en Jordanie s'occupant de la jeunesse). Le secteur de la jeunesse à but non lucratif comprend une grande variété d'acteurs et jouit de conditions structurelles favorables. Les organisations sont actives dans un large éventail de domaines dont : mise en place de service de base (par exemple activités d'éducation non-formelle), organisation de la communauté (à travers du volontariat ou de services à la communauté) et défense d'intérêts (à laquelle on peut rattacher la promotion de la participation active). Il y a de nombreux exemples de bonnes pratiques, qui non seulement donnent un aperçu des solutions possibles mais aussi des problèmes et défis auxquels les ONG doivent faire face.

La Jordanie a une tradition relativement longue de participation au programme Euromed Jeunesse et le travail de l'Unité Euromed Jeunesse (information dans les médias, traduction de documents intéressants) a permis de le diffuser auprès de partenaires appropriés. Ceci dit, il semble que les acteurs touchés soient seulement ceux qui se centrent sur les activités euro-méditerranéennes et on associe avant tout le programme avec sa composante « échanges de jeunes ». Cependant, d'autres composantes deviennent de mieux en mieux connues (en particulier le Service Volontaire Européen, SVE). Il semble que le programme Euromed Jeunesse ait eu un impact sur la politique jeunesse en introduisant l'approche de l'éducation non-formelle et en en faisant la promotion et qu'il ait également recentré l'attention de certaines ONG sur la dimension euro-méditerranéenne.

Il y a également d'autres acteurs internationaux qui contribuent au développement de la jeunesse en Jordanie. Les voies possibles sont le financement (des projets de l'Etat mais aussi subventions pour les ONG) et l'influence sur la politique elle-même en collaborant avec les acteurs publics en charge de ces questions. La Jordanie est très dépendante des financements étrangers et certains acteurs internationaux financent des projets importants et contribuent à leur élaboration et à leur mise en œuvre (par exemple la Stratégie Nationale pour la Jeunesse, la Réforme de l'Education pour l'Economie de la Connaissance). De nombreux donateurs internationaux donnent des financements directement aux organisations qui leur soumettent des projets.

Les deux thèmes liés à la politique jeunesse qui ont provoqué les discussions les plus intenses sont celui ayant trait à la Stratégie Nationale pour la Jeunesse et au rôle du Conseil Supérieur pour la Jeunesse et celui lié au rôle et aux difficultés des ONG de jeunesse. La Stratégie Nationale pour la Jeunesse est perçue de manière ambivalente par de nombreux partenaires, qui apprécient sa conception et la vision qu'elle porte mais pointent l'inefficacité de sa mise en œuvre.

En ce qui concerne le secteur des ONG, plusieurs thématiques ont été identifiées : leur accessibilité (augmenter la mise à disposition de l'information sur les projets jeunesse et rendre les ONG de jeunesse plus ouvertes à tous), leur environnement et leur fonctionnement (personnel insuffisant, opportunités de formation limitées, problèmes de financement). D'un autre côté, beaucoup de jeunes et d'animateurs soulignent que le développement du secteur des ONG a un impact significatif aussi bien au niveau personnel (accomplissement de soi) que sociétal (contribution à un changement positif).

Une concentration constante sur la jeunesse et l'implication de la famille royale ont été les facteurs prépondérants de la création d'un environnement durable pour le développement du secteur non-gouvernemental de la jeunesse. Au niveau institutionnel, toutes les questions relatives à la jeunesse ont été englobées dans la Stratégie Nationale pour la Jeunesse, développée en utilisant les exemples de bonnes pratiques. La plus grande difficulté pour la politique jeunesse actuelle est cependant sa mise en œuvre. Le secteur non gouvernemental de la jeunesse vient en complément de l'Etat dans la fourniture de services de base et pour la formation. De plus, les deux parties ont réussi à développer une coexistence et une collaboration intelligente au plus grand bénéfice des jeunes.

7. ISRAËL

Il n'y a pas de définition officielle de la jeunesse en Israël mais celle qui est le plus communément utilisée se réfère à la tranche d'âges 13-18 ans. L'âge inférieur est parfois fixé un peu avant dans certaines définitions mais l'âge supérieur est de toute façon fixé par l'âge de la conscription, qui est de 18 ans à la fois pour les filles et pour les garçons. Quelques organisations de jeunesse estiment cependant que les jeunes quittant l'armée à 22 ou 23 ans ont encore besoin de services pour les jeunes et elles étendent de ce fait la tranche d'âges dans leur propre définition. Avec un âge médian de 28,8 ans, 16, 1% de la population totale qui est comprise dans la tranche d'âges 15-24 ans et 44,1% qui a moins de 24 ans, le facteur jeunesse est tout à fait décisif en Israël. Le système d'éducation formelle est bien développé avec de forts taux de scolarisation dans les trois secteurs. Cependant les taux de scolarisation sont plus bas pour certains groupes ethniques (Ethiopiens et Arabes israéliens). Le chômage des jeunes n'est pas bas (18,5 % en 2001) et se pose de manière plus cruciale pour certains segments de la société, par exemple les nouveaux immigrants éthiopiens, mais ce n'est pas analysé comme un problème majeur par la plupart des acteurs.

Les conditions de vie des jeunes en Israël sont fortement influencées par leur origine ethnique, religieuse et sociale ainsi que par leur habitat. La majorité des jeunes est largement influencée par la culture jeune globalisée, montrant des habitudes similaires de réaction aux médias modernes. Les jeunes occupent leur temps de loisirs de préférence avec des amis dans des centres commerciaux, à lire ou à regarder la télévision, pas très différemment donc de la majorité des jeunes des pays d'Europe occidentale. Le rôle majeur joué, à différents niveaux, par le service militaire obligatoire pour un pourcentage important de la jeune population juive a été pointé par la plupart des acteurs interviewés. La situation difficile en matière de sécurité a une influence importante sur les jeunes, les conduisant à adopter des comportements plus risqués.

Israël offre une infrastructure bien développée pour la participation des jeunes à la prise de décision. Les conseils de jeunes et d'étudiants fonctionnent dans tout le pays et dans tous les secteurs de la société au niveau local, régional et national. Dès leur plus jeune âge, les enfants sont encouragés à y participer. Cependant, leur influence réelle sur les processus politiques était discutée par les acteurs interviewés, ceci notamment car, pour ce qui concerne en tout cas les conseils de jeunes, il n'y a pas de mandat pour traiter de thèmes politiques autres que ceux touchant directement la jeunesse. Une autre raison est que les conseils ont avant tout des activités de lobbying mais qu'ils n'ont qu'un pouvoir de décision limité. Il y a tout de même certains accords de principe et également quelques règles légales garantissant que les jeunes sont consultés au niveau local et également partiellement au niveau national. Certains aspects de l'éducation civique sont traités à l'école et le volontariat est une valeur qui est fortement associée à la création de l'Etat d'Israël. C'est pour cette

raison que quelques heures de service volontaire sont obligatoires dans la 10^{ème} classe (équivalent de la seconde).

Il n'y a pas de politique jeunesse nationale en Israël. Les gouvernements récents ont essayé de mettre en place une telle politique mais ces tentatives n'ont pour l'instant pas abouti à cause des fréquents changements de gouvernements, des chevauchements de responsabilités entre structures gouvernementales et différentes autres raisons politiques. Huit ministères différents sont concernés par les questions de jeunesse, ainsi qu'une partie des services du Premier Ministre. Il n'existe pas pour le moment de structure de coordination, mais pour certains thèmes transversaux, des comités ont été créés pour formuler des stratégies sectorielles. Le gouvernement actuel défend deux stratégies différentes en matière de jeunesse : « les jeunes au centre » et « la loi pour la jeunesse ». La première est une approche visant principalement à partager les bonnes pratiques dans le domaine de la jeunesse en renforçant le travail jeunesse au niveau municipal. Cette approche plus décentralisée tente de répondre à la grande diversité des acteurs et des programmes existant en Israël. La « Loi pour la jeunesse » veut aller vers une législation dans le domaine de la jeunesse. Elle a été largement discutée au cours des dernières années et a subi depuis de nombreuses modifications. Alors que les organisations de jeunesse voudraient que la loi institue un organe de coordination pour les politiques jeunesse, le Ministère de l'Education tente de faire passer au Parlement une version qui établirait principalement des départements pour la jeunesse au sein des municipalités. En 2008, le Ministère de l'Education, qui conduit son propre « Département de la Jeunesse et de l'Education non-formelle », a reçu environ 9-10% du budget général du gouvernement et a dédié environ 11% de son budget à ce département. De nombreux acteurs ont regretté que seuls les jeunes à risques soient une priorité budgétaire.

Il y a une grande variété d'organisations de jeunesse en Israël. La part la plus importante est représentée par les mouvements de jeunesse, qui sont des organisations de masse présentes dans tout le pays. Beaucoup ont été créées avant l'existence de l'Etat. Aujourd'hui, 14 de ces mouvements sont financés par le gouvernement et la plupart sont liés d'une manière ou d'une autre à un parti politique ou tout autre type d'organisations politiques. Le mouvement scout est une exception. Ces mouvements se retrouvent dans une organisation de coordination nationale. A côté de cela, la plupart des villes, quartiers et villages ont leur propre centre socio-culturel. La plupart de ces centres ne s'adressent pas uniquement aux jeunes mais ils offrent également des services pour ce public. Les centres socio-culturels sont des structures privées mais beaucoup sont soutenus par l'Etat et/ou les municipalités. La majorité de ces centres font partie d'une organisation de coordination nationale. Depuis quelques années, les ONG prennent une part plus importante dans l'offre de service pour les jeunes. Cependant, les services de l'Etat continuent à être les acteurs les plus importants dans ce domaine. La plupart des organisations offrent la possibilité aux jeunes de s'investir activement mais peu d'entre elles sont vraiment dirigées par des jeunes.

La majorité des acteurs interviewés jugent le programme Euromed Jeunesse de manière positive. La possibilité de rencontrer des jeunes des pays arabes est particulièrement

soulignée. Israël ayant des liens très forts en matière de travail international de jeunesse avec les Etats-Unis et des pays d'Europe occidentale comme l'Allemagne, le programme Euromed Jeunesse n'a pas une place extraordinaire. L'Unité Euromed Jeunesse (EMYU) n'a pas de rôle particulier dans le développement des politiques jeunesse mais organise des visites d'études pour les acteurs impliqués dans ce secteur.

Il n'existe pas de vrais mécanismes de soutien régional. Les autres aides pour les organisations de jeunesse proviennent principalement du secteur privé et des relations fortes entretenues avec des fondations philanthropiques à l'intérieur ou en dehors du pays. La plupart sont liées à la communauté juive internationale. Ces organisations, souvent liées à des courants politiques ou religieux, aident financièrement et offrent des services aux jeunes en Israël. Les ONG peuvent recevoir de l'argent de ces institutions, même pour des activités critiques envers les politiques gouvernementales officielles.

Le Ministère de l'Education a pris des mesures pour améliorer la situation dans le domaine de la jeunesse. Sans avoir de vraie politique nationale de jeunesse, les stratégies sectorielles tentent d'offrir une alternative pour une approche unifiée.

8. PALESTINE

La population des Territoires Palestiniens Occupés, qui couvrent les trois régions de la Cisjordanie, la Bande de Gaza et Jérusalem-Est, est relativement jeune. Pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports palestinien, la jeunesse englobe la population âgée de 15 à 30 ans. Cependant, plusieurs ONG emploient leur propre définition qui couvre souvent une tranche d'âges plus large. La pyramide des âges montre une croissance de la jeunesse avec 71,7 % de la population totale (3,7 millions) ayant moins de 24 ans. Les jeunes entre 15 et 24 ans représentent 19,3 % de la population. Dans la Bande de Gaza, les jeunes sont proportionnellement encore plus nombreux que dans les deux autres régions.

La situation des jeunes dans les Territoires Palestiniens Occupés est dominée de manière extrême par la situation politique. Cela fait référence à la fois au conflit actuel avec Israël et à la situation intérieure. La division entre le Hamas et le Fatah et ses conséquences, c'est-à-dire deux entités politiques différentes en Cisjordanie et à Gaza, provoquent une situation instable pour la jeunesse, le travail jeunesse et la politique jeunesse. Les jeunes des Territoires Occupés doivent faire face à une situation qui limite leur liberté de circulation, leur sécurité, leur éducation et leur emploi. Le chômage et la faible perspective de trouver un emploi satisfaisant après leur diplôme font partie des plus graves problèmes des jeunes. Le taux de chômage des jeunes peut aller jusqu'à 37% menant à des niveaux de pauvreté élevés avec des différences régionales de la Bande de Gaza, où la situation est la pire, à Jérusalem-Est, où elle est comparativement la meilleure. Tandis que les niveaux d'éducation sont en général élevés, quant aux taux de scolarisation, il existe des problèmes en termes de qualité, en particulier dans l'enseignement supérieur.

L'emploi, et en conséquence les revenus, étant difficile d'accès pour un grand nombre de jeunes, leurs chances de devenir totalement indépendants de leurs parents sont très limitées. On retarde de plus en plus les coûteux mariages et l'établissement d'un foyer propre. Les jeunes sont ancrés dans une période de dépendance prolongée, nommée « attentude ». Cette situation n'est pas uniquement facteur de frustration chez les jeunes, cela réduit également les chances qu'ils ont d'apporter leur contribution aux changements de leur société.

Les possibilités données aux jeunes de participer aux processus de décision sur les problématiques les concernant sont limitées. Il semble que dans ce domaine, l'importance des jeunes a baissé dans les dernières années. Une des principales possibilités de participation reste les conseils d'étudiants qui continuent à jouer un rôle politique important. Plusieurs municipalités de Cisjordanie ont également commencé à mettre en place de vrais conseils de jeunes pour accroître les possibilités d'action des jeunes. Eux-mêmes se plaignent cependant de la culture politique générale, y compris dans les ONG de jeunesse, qui n'est pas ouverte à une plus grande participation de la jeunesse. Ce sujet n'est pas abordé dans

l'éducation formelle, quoiqu'en partie dans les universités où plusieurs heures de service d'intérêt général sont obligatoires.

La jeunesse concerne en Palestine deux ministères différents : le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Éducation. Le Ministère de l'Éducation englobe aussi l'ancien Ministère de l'Enseignement supérieur, qui s'occupe du secteur universitaire.

Le gouvernement palestinien, avec le soutien de l'UNICEF, de partenaires académiques et de la société civile, a commencé à développer une politique jeunesse en 2000. Elle a été finalisée en 2005 et attend aujourd'hui d'être mise en œuvre. Un large processus de consultation a été mis en place pour l'élaboration de cette politique, associant différents ministères, la société civile et un grand nombre de jeunes. Cependant, beaucoup d'ONG interviewées étaient critiques sur ce processus, en grande partie car jusqu'à aujourd'hui, cette politique ne bénéficie toujours pas de budget dédié ni de plan d'action approprié. En ce qui concerne le contenu de la politique jeunesse, son objectif est de renforcer l'engagement des jeunes dans les domaines qui les touchent mais il s'agit cependant plus d'un cadre général que d'un plan d'action concret.

Il existe près de 507 clubs et centres de jeunes et environ 250 organisations pour la jeunesse, dont 42 travaillant exclusivement avec des jeunes se trouvent dans la Bande de Gaza. En plus de cela, il y a les ONG et les organisations internationales qui offrent des activités pour les jeunes. En outre, un certain nombre de mouvements de jeunesse, comme les organisations de jeunesse des grandes factions politiques, non seulement existent mais ont aussi souvent un grand nombre de membres bien que peu d'activités régulières. Tandis que les clubs de jeunes proposent avant tout du sport et qu'ils reçoivent quelques fonds du gouvernement, la majorité des organisations de jeunesse dépendent des financements étrangers. De ce fait, de nombreuses personnes interviewées faisaient remarquer que la majorité des projets jeunesse sont orientés par les donateurs quant aux domaines prioritaires qu'ils couvrent, domaines qui changent d'ailleurs souvent rapidement. Pour fonder une ONG, il faut avoir 18 ans. Cependant en réalité, très peu d'organisations sont effectivement dirigées par des jeunes et il est difficile pour les jeunes d'arriver à une position dirigeante dans une organisation.

Les opinions sur le rôle du programme Euromed Jeunesse sont doubles : d'un côté, la majorité des acteurs font son éloge pour l'ouverture qu'il offre aux jeunes sur des cultures et des pays étrangers et d'un autre côté, ils soulignent que son impact est limité en raison du faible nombre de projets qui peuvent être financés. Le rôle joué par l'EMYU a été également discuté par certaines personnes interviewées, venant aussi bien du côté gouvernemental que de celui de la société civile. La situation politique empêche nombre de jeunes, particulièrement de la Bande de Gaza, de participer au programme.

La principale source de soutien au secteur jeunesse palestinien provient de la communauté internationale. Il existe d'autres aides beaucoup plus limitées, du secteur privé ou au niveau

régional (par exemple la Ligue arabe, l'ALECSO¹). L'UNICEF a joué un rôle majeur dans le développement de la Politique Nationale pour la Jeunesse et les Adolescents en finançant le processus et en assurant la dissémination des résultats.

En conclusion, on peut dire que l'Autorité Palestinienne, avec le soutien de l'UNICEF, des ONG et des jeunes, a franchi un pas décisif en créant sa politique nationale de jeunesse. C'est d'autant plus impressionnant quand on connaît les réalités politiques auxquelles le gouvernement doit faire face. Cependant, la difficulté actuelle reste de continuer la mise en œuvre de cette politique tout en répondant aux attentes des jeunes.

(1) Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization - Organisation Arabe pour l'Éducation, la Culture et les Sciences

9. EGYPTE

En Egypte, la jeunesse a été mise sous le feu des projecteurs et occupe une place importante dans l'agenda national. La diversité et l'autonomie des jeunes ont été reconnues, et cela se reflète dans la création de programmes et projets spécifiques pour les jeunes et leur intégration dans les priorités sectorielles. La politique nationale de la jeunesse est abordée dans divers textes et rapports formels qui se font l'écho de la politique de l'Etat. Le plus important d'entre eux a été la « Politique Nationale de la Jeunesse », formulée en 2003-2004 par le Parti Démocratique National (NDP). Cette politique a été malheureusement délaissée plus tard, bien qu'elle eut dû être adoptée par le gouvernement et le Parlement. Les autres textes importants sont le « Plan national de la Jeunesse pour le Millénaire » (décembre 2000) et ceux concernant l'établissement des hautes institutions pour la jeunesse comme le décret de la République créant le Conseil National de la Jeunesse. Il est cependant difficile de dire si ces textes ont vraiment introduit une vraie vision pour la jeunesse en Egypte. Bien qu'il n'y ait pas de document formel reprenant la politique de l'Etat dans ce domaine, la politique de jeunesse est visible dans les législations, les institutions, les budgets et programmes de socialisation politiques des enfants et des jeunes.

L'analyse de la situation de la jeunesse en Egypte illustre le fait que bien que la jeunesse constitue un cadeau démographique, son importance met une pression énorme sur le système éducatif et les marchés de l'emploi et du logement. Les jeunes doivent faire face à des difficultés qui affectent leur développement à la fois personnel et professionnel. Il est largement accepté que la jeunesse soit mise en avant et occupe une place importante dans l'agenda national. La diversité et l'autonomie des jeunes ont été reconnues, et cela se reflète dans la création de programmes et projets spécifiques pour les jeunes et leur intégration dans les priorités sectorielles. L'étude montre que le nombre de jeunes augmente de manière significative comparativement aux autres tranches d'âges de la population égyptienne, ce qu'on peut appeler un « renflement de jeunes ». Dans la prochaine décennie, ces jeunes deviendront le groupe des adultes le plus important que la longue histoire de l'Egypte ait jamais connu. Cette transition démographique représente à la fois une chance et un défi.

La politique jeunesse en Egypte dérive de la constitution et de la législation qui vise la socialisation des jeunes et des adolescents en garantissant leurs droits et en définissant leurs devoirs. Ces droits et devoirs ont été étendus par un grand nombre de lois qui réglementent la famille, les droits des enfants, l'éducation et les droits politiques. Il existe de nombreuses règles qui organisent le travail jeunesse en Egypte : d'abord, la loi 77 en vigueur depuis 1975 et modifiée en 1978, qui régleme l'établissement et les activités des institutions et structures travaillant dans le domaine de la jeunesse. Ensuite les décrets présidentiels qui ont créé les principaux organes de coordination pour formuler et mettre en œuvre la politique nationale et enfin les projets de lois et règlements établis par les ministères concernés pour traiter de la jeunesse, comme par exemple les projets de lois sur les centres de jeunes et les syndicats étudiants. Il est important de noter

que la loi 77 est la seule législation liée à la jeunesse qui ait été préparée par le gouvernement et adoptée par le Parlement. Le principal dilemme de cette loi est qu'il ne détermine pas clairement la place et le rôle que doit prendre la jeunesse dans la société ni la responsabilité de la société et des institutions publiques envers les jeunes. Un point étonnant est que la loi régleme le travail des structures de jeunes et des acteurs de ce secteur sans se référer à la politique jeunesse ou à la définition de la jeunesse. De plus, les institutions et les lois sont instables et incohérentes. Il est évident qu'il n'y a pas de législation bien définie qui ait une perspective globale et complète de la jeunesse. Il a été suggéré que l'Egypte a besoin d'une loi pour la jeunesse comme il en existe pour les enfants mais les chevauchements de juridictions entre les ministères et les agences ont eu raison de cette idée.

La première chose à noter sur la politique nationale de jeunesse en Egypte est la confusion entre les définitions de jeunesse et d'enfance, qui se chevauchent, du fait de l'organisation des ministères et des agences qui en sont responsables, comme l'éducation, l'enseignement supérieur, la jeunesse et les sports. Selon le texte du NDP sur la politique jeunesse, les jeunes ont entre 18 et 35 ans, mais il mentionne également ceux qui ont entre 6 et 18 ans. D'un autre côté, un texte édité par le Conseil suprême de la Jeunesse et des Sports en mai 1996 englobait les 6-30 ans dans la jeunesse. Le Conseil national pour la Jeunesse fait la différence entre deux groupes : les 6-18 ans (enfants et adolescents) et les 18-30 ans (jeunes).

Deuxièmement, il faut prendre en compte le fait qu'il existe de nombreuses autorités et acteurs responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique jeunesse, comme le Conseil national pour la Jeunesse, le Conseil national pour le Sport, le Ministère de l'Education et le Ministère de l'Enseignement supérieur. Bien que le Conseil national pour la Jeunesse soit en charge de la formulation et de la mise en œuvre de politiques intersectorielles, des incertitudes demeurent quant à sa capacité à garantir leur mise en œuvre effective. Il peut être objecté que la transversalité de la politique nationale de jeunesse est limitée, sans vraie liaison avec d'autres ministères s'occupant de la jeunesse.

La troisième remarque importante est la nécessité de différencier deux types de coopération : d'abord, la coopération dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique jeunesse cohérente, dont la coordination des objectifs, pour aller vers un meilleur investissement du capital humain de l'Etat et ensuite la coopération entre les différents acteurs dans la mise en œuvre d'une activité ou d'un projet commun. La conclusion de cette étude est qu'il existe un degré raisonnable de coopération dans le second aspect mais que pour le premier, il y a des obstacles importants, malgré les efforts réalisés. La politique jeunesse en Egypte nécessite une vision et une stratégie commune, et sans cette stratégie, toute action ou programme n'aura qu'un effet limité.

En ce qui concerne l'éducation non-formelle et les ONG de jeunesse, le Conseil National de la Jeunesse organise l'éducation civique pour un grand nombre de jeunes et d'adolescents et en fait une de ses priorités. Il a créé l'administration centrale pour l'éducation civique et le leadership des jeunes, qui est responsable de la formation des animateurs dans les ONG et dans les organisations gouvernementales. Dans les années précédentes, il y a eu une augmentation

des programmes de développement pour le leadership des jeunes, qu'ils soient organisés par le gouvernement, le Conseil national pour la Jeunesse ou par d'autres acteurs comme l'UNICEF ou le programme Euromed Jeunesse. Certains officiels confirment que les ONG sont invitées à jouer un rôle moteur dans l'expérimentation sur des programmes d'éducation moins formels et ensuite dans leur amélioration. Il est de mieux en mieux accepté que la société civile et les organisations de jeunesse soient critiques dans un processus durable de développement.

De nombreuses initiatives conduites par des jeunes, ou destinées aux jeunes, ont contribué à l'émergence de la société civile. La société civile conduite par les jeunes a connu un renouveau dans les dix dernières années. Les ONG dirigées par des jeunes, les clubs d'étudiants et les associations sont la partie visible des changements opérés dans les organisations de jeunesse. Les outils médiatiques utilisés par les jeunes et pour les jeunes, que ce soit dans les magazines ou plus récemment sous forme électronique, dont les blogs, sont les témoins de ce renouveau. Une étude des Nations-Unies, réalisée en coopération avec le réseau arabe pour les ONG, a montré qu'il existe aujourd'hui 303 ONG en Egypte. Une autre étude réalisée par la Banque Mondiale a classé 122 ONG comme ONG de jeunesse et 44 groupes comme groupes informels de jeunes. Seules 14 organisations de jeunesse sont membres d'une union des ONG de jeunesse appelée « Fédération des ONG de jeunesse égyptiennes », établie en janvier 2006. On peut objecter que le nombre d'organisations de jeunesse est faible en proportion du nombre total d'ONG en Egypte (moins de 0,5%). De plus, la proportion des ONG de jeunesse est faible en comparaison avec d'autres ONG travaillant sur des groupes spécifiques, comme les femmes. Cependant, les organisations de jeunesse rencontrent souvent des obstacles majeurs limitant leur efficacité, les plus importants d'entre eux étant la faiblesse des fonds, le personnel faiblement qualifié et la difficulté d'attirer des bénévoles. Le cadre légal des associations de jeunesse est le même que celui des autres organisations de la société civile. En conséquence, la loi actuelle 84/2002 a une dimension cruciale dans la reconnaissance et le financement des associations et a un impact fort sur leur efficacité. Cette loi offre une plus grande reconnaissance pour les organisations de la société civile, ce qu'aucune loi n'avait fait auparavant, mais elle restreint également la société civile.

Le Programme Euromed Jeunesse a été très dynamique en Egypte durant les deux premières phases (1999-2004). L'action principale du programme était les échanges de jeunes, qui ont permis à un grand nombre de jeunes égyptiens de voyager et de visiter d'autres pays et de découvrir et de comprendre d'autres cultures. De plus, de nombreuses autres organisations régionales et internationales oeuvrent dans le domaine de la jeunesse. Certaines travaillent avec les structures formelles et gouvernementales et d'autres soutiennent les ONG de jeunesse. Le Conseil national pour la Jeunesse coopère avec différents types d'organisations. Il y a de nombreuses initiatives dans ce domaine comme le programme de la Ligue Arabe sur le renforcement des compétences des jeunes, le Forum de la Bibliothèque d'Alexandrie et le Forum international de la Jeunesse accueilli par les Femmes Internationales pour la Paix de Suzanne Mubarak, ainsi que d'autres mécanismes internationaux comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'UNICEF et la Fondation Anna Lindh basée à Alexandrie qui joue un rôle important dans le domaine de la jeunesse.

La politique nationale de la jeunesse en Egypte a besoin d'une vision, de et pour la jeunesse de la société actuelle et future, et avec la participation de tous les partenaires, en lien direct avec les champs de l'éducation à la fois formelle et non-formelle. Cette vision de la jeunesse doit être basée sur le postulat que la jeunesse est une ressource pleine d'énergie et une solution plutôt qu'un problème pour la société.

10. TURQUIE

Depuis les premières années de la République Turque, la « jeunesse » est présente dans les débats publics. Le rôle positif et progressiste attribué aux jeunes comme pionniers de la modernisation et possesseurs de la République, a commencé à changer graduellement dans les années 1970. Le coup d'état militaire en 1980 et la Constitution de 1982 ont formé une nouvelle vision de la jeunesse, non seulement en modifiant l'approche qu'on en avait mais en limitant aussi les droits des jeunes et les formes d'activités de jeunesse. Dans la période d'après 1980, le débat politique a eu tendance à représenter la jeunesse contemporaine comme des « consommateurs apolitiques » et « égoïstes ». Aujourd'hui, les deux approches coexistent : d'un côté, les jeunes sont vus comme des « bons à rien » et de l'autre, le « mythe jeune » continue d'exister.

Il y a environ 12,4 millions de jeunes âgés de 15-24 ans en Turquie. Ils représentent 17,6% de la population. Les statistiques montrent qu'il n'y a pas qu'une seule catégorie de jeunes en Turquie. Un tiers des 15-24 ans sont étudiants, un tiers travaillent et le dernier tiers, appelés les « inactifs » et les « invisibles ou moins visibles » comme indiqué dans les rapports du PNUD (2008) : les femmes qui n'étudient pas ni ne travaillent, les handicapés physiques, les jeunes qui ont arrêté de chercher du travail, les jeunes délinquants, les enfants et les jeunes des rues, les réfugiés, les victimes de trafic humain, etc.

Les taux moyens de scolarisation en Turquie sont de 89% en primaire, 56% dans le secondaire et 18% dans l'enseignement supérieur. L'analphabétisme touche 6% des femmes. Bien que le taux de scolarisation des filles ait augmenté, il y a un décalage entre les filles et les garçons, de 4% dans le primaire et de 8% dans le secondaire en 2006. Les jeunes représentent 16,7% de ceux qui ont un emploi en Turquie, et le chômage des jeunes est de 18,7%. Les jeunes femmes sont très peu représentées sur le marché du travail. Le taux de pauvreté chez les jeunes est de 26%. Il est très fréquent que les jeunes célibataires vivent chez leurs parents. En Turquie, ce sont surtout les jeunes qui partent des campagnes pour s'établir en ville : les deux-tiers des jeunes vivent dans les zones urbaines. La mobilité internationale est très faible. Le mode de participation politique le plus répandu est le vote mais les jeunes ne sont pas intéressés par la politique.

Les jeunes passent le plus clair de leur temps avec leur famille et l'influence des parents sur la vie des jeunes est très importante. Les jeunes ne peuvent pas se permettre de vivre hors de la maison familiale et ils ont besoin d'un soutien financier. Beaucoup de jeunes ne font pas de sport régulièrement et ne sont pas intéressés pour développer plus avant leurs activités favorites. Les activités les plus populaires sont le cinéma et les matchs de football (pour les jeunes hommes). La plupart des jeunes aiment aller dans les centres commerciaux pour s'amuser. Environ 42% des jeunes, en particulier les garçons, consomment de l'alcool. Les habitudes de loisirs des jeunes diffèrent selon les milieux socio-économiques. Les jeunes ne lisent pas beaucoup : seulement 36,1% lisent des journaux quotidiennement et 27,4% lisent des livres. Les jeunes femmes lisent

plus que les jeunes hommes. L'activité de loisirs favorite est regarder la télévision (81%). Les jeunes utilisent internet de manière intensive, à la maison ou dans les cafés-internet. Près de 27% des jeunes disent être exposés à la criminalité dans leur environnement social, et 20% ont des amis qui ont une arme ou qui consomment des drogues. Bien qu'il y ait des tendances communes à tous les jeunes en Turquie, les jeunes femmes et les jeunes hommes passent par des expériences différentes, qui influencent différemment leur participation à la vie sociale. Le milieu socio-culturel, les différences entre villes et campagnes, les origines ethniques et religieuses ont également pour conséquences des modèles de comportement différents chez les jeunes.

Le rôle traditionnel et culturel attribué aux femmes est très différent de celui attribué aux hommes. Les mariages forcés ou précoces et les « meurtres d'honneur » sont deux exemples brutaux de discrimination contre les jeunes femmes en Turquie. Les familles interviennent souvent dans les décisions des jeunes et la pression ainsi que la surprotection de la famille limitent le développement de l'indépendance chez les jeunes, de leur participation et de leur confiance en soi. Outre le fait que les jeunes ne reçoivent pas tous une éducation, la qualité de cette éducation n'est pas toujours en phase avec les besoins des jeunes en Turquie. L'augmentation du nombre d'écoles privées à tous les niveaux d'éducation influence les disparités et crée des divisions visibles entre les jeunes, en particulier en termes de modèles de socialisation. Ainsi, les jeunes en Turquie ont besoin de soutien de leur environnement social, de leur famille et de l'Etat dans de nombreux aspects de leur vie comme par exemple des lieux pour leur développement personnel, leur identité, leur confiance en soi et leur créativité, loin de toute pression ou préjugé traditionnel et conservateur. Ils ont aussi besoin d'une éducation moins chère et de meilleure qualité, et de possibilités de travail et de carrières.

Dans la législation turque, on trouve une unique disposition concernant la jeunesse, dans la Constitution de la République Turque (Article 58) où il y est fait référence comme une partie de la population à protéger. Il n'y a pas de loi spécifique relative à la jeunesse et les droits et les services pour les jeunes sont intégrés dans les lois et règles générales. Huit années d'enseignement primaire sont obligatoires pour tout citoyen entre 6 et 14 ans et il est interdit d'employer des jeunes de moins de 15 ans. A 18 ans, les jeunes peuvent voter, créer une organisation ou en être membre, avoir leur permis de conduire ou acheter du tabac. Le service militaire est obligatoire pour tous les citoyens hommes à partir de 20 ans. L'âge minimum d'éligibilité est de 25 ans. L'âge de la responsabilité pénale est de 12 ans. Beaucoup de ces droits liés à l'âge sont le résultat d'amendements récents dans la législation turque, résultant de vagues de libéralisation, du statut de candidat officiel de la Turquie à l'Union européenne, du développement de la société civile et des mouvements citoyens qui ont engendré une modernisation partielle des dispositions relatives aux conditions et au statut des jeunes en Turquie.

Les services inclus dans les lois et règles générales sont pris en charge par différents ministères et départements de plusieurs institutions publiques. Quatre d'entre elles ont une importance particulière : le Directoire Général de la Jeunesse et des Sports (GDYS), le Ministère de l'Education Nationale (MoNE), l'Agence des Services Sociaux et de la Protection de l'Enfance et l'Agence Nationale Turque pour le Programme européen Jeunesse en Action. De plus, il est

également important de mentionner les gouvernements locaux (municipalités) et le Projet Sud-Est Anatolien en raison du caractère local et régional de leur travail en direction des jeunes. Les autres institutions publiques travaillant sur différentes dimensions des questions de jeunesse sont le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur. L'approche structurelle des questions de jeunesse est donc sectorielle et fragmentée. L'absence d'une structure gouvernementale unique ou d'une politique unique a pour conséquence la multiplicité des acteurs publics dans la prise de décision et dans la fourniture ou la mise en place de services liés à la jeunesse. Cette situation engendre des dysfonctionnements comme la fourniture répétée d'un même service ou au contraire son absence. Cette structuration fragmentée cause également certaines incohérences dans les approches de la jeunesse.

Bien que les récents plans quinquennaux de développement et les programmes gouvernementaux mentionnent l'importance de la jeunesse pour le développement du pays, ils ne proposent aucune mesure ou plans d'actions concrets visant à éliminer les problèmes existants actuellement pour les jeunes. La part des principales institutions publiques dans le budget national n'est pas suffisante au regard du nombre de jeunes en Turquie.

Le Ministère de l'Education Nationale est l'institution officiellement en charge de l'éducation non-formelle, qui couvre toutes les activités éducatives à côté et hors de l'éducation formelle, nommée éducation publique, et de l'apprentissage et de l'éducation (ouverte) à distance. L'éducation non-formelle, en tant que méthode d'apprentissage, est relativement nouvelle et souvent utilisée par la société civile. Dans le contexte turc, elle relève plus des activités et méthodes du travail de jeunesse plutôt que de celles des autorités publiques, à deux exceptions près : l'Agence nationale et le Département des services à la jeunesse du Directoire Général de la Jeunesse et des Sports. La notion de volontariat et le recours aux volontaires sont importants, et les activités volontaires augmentent par le biais des organisations citoyennes. Cependant le soutien des institutions publiques au secteur non-lucratif de la jeunesse est limité, que ce soit en termes de services ou de financement. Malgré le nombre élevé de volontaires dans le travail de jeunesse, la profession d'animateur n'est pas formellement définie. A l'exception des organisations de la société civile, la formation au travail de jeunesse est dispensée par un nombre restreint d'institutions publiques. Pour assurer cette formation, les organisations de la société civile et les institutions publiques dépendent toutes deux de formateurs qui ont un statut officiel vague mais sont fiables et expérimentés en raison de leur fort engagement international et national.

Le développement du travail de jeunesse en Turquie doit beaucoup aux ONG travaillant sur les questions de jeunesse et aux organisations de jeunesse. Il y a plusieurs catégories d'organisations dans le domaine de l'éducation non-formelle, avec différents statuts au niveau légal : associations, fondations, clubs de jeunes, centres de jeunes, clubs d'étudiants, entreprises privées (activités non-lucratives) et mouvements de jeunesse des partis politiques. Il est difficile d'avoir un nombre précis des ONG de jeunesse mais elles seraient près de 60 et il y a environ 120 organisations dont les activités touchent les jeunes à différents niveaux.

Ces organisations partagent souvent les mêmes objectifs et travaillent dans presque tous les domaines et activités liés à la jeunesse. Certaines sont expérimentées et bien institutionnalisées alors que d'autres, relativement récentes, avec moins d'expérience, rencontrent des problèmes pour se faire reconnaître. En 2008, il n'y a pas encore de Conseil national de la Jeunesse en Turquie, bien qu'il soit revendiqué de plus en plus fortement depuis les années 1990. Trois grands regroupements d'ONG et d'organisations de jeunesse sont associés pour essayer de créer un conseil national de la jeunesse mais le cadre législatif existant et le manque d'infrastructure suffisante rend cette création impossible.

En Turquie, le programme Euromed Jeunesse a créé une dynamique et a eu un impact sur le développement du travail de jeunesse, des ONG et des organisations de jeunesse plus que sur la politique jeunesse en tant que telle. Il a contribué au renforcement des compétences des organisations travaillant dans le secteur jeunesse par le biais des formations ; il a amélioré la communication entre les acteurs du travail de jeunesse à travers de nouvelles plates-formes ; il a considérablement augmenté les possibilités de financement et facilité l'accès au travail international de jeunesse pour les organisations de jeunesse inexpérimentées ou moins favorisées.

Les organisations internationales en Turquie sont également impliquées sur les questions de politique jeunesse, dans le cadre de plan de coopération sur la conception et le financement de campagnes, de projets et de programmes. Le soutien est accordé parfois à l'autorité publique de tutelle ou parfois directement aux organisations de jeunesse. Selon les thèmes, différentes institutions publiques, des acteurs du secteur privé et des ONG sont intégrés en tant que partenaires du projet. L'impact des organisations internationales peut être observé au niveau de la phase de mise en œuvre, qui vise directement à l'élimination d'un problème particulier rencontré par les jeunes, ou parfois les résultats de différentes activités sont reformulés en tant que recommandations adressées au gouvernement turc. Les acteurs internationaux les plus actifs en Turquie dans le domaine de la jeunesse sont la Banque Mondiale, les Agences des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne.

Les autorités publiques reconnaissent l'absence d'une véritable politique jeunesse et d'une législation particulière à la politique jeunesse en Turquie. Les autres problèmes identifiés sont la multiplicité des acteurs s'occupant de questions de jeunesse, l'absence d'un conseil national de jeunesse et un faible niveau d'éducation et de mobilité des jeunes et la difficulté à diffuser l'information. Les animateurs, les formateurs et les ONG, individuellement ou collectivement, font part de leurs inquiétudes sur le travail des autorités publiques, sur la politique et la législation liées à la jeunesse, sur la société civile, le travail jeunesse et l'implication des organisations internationales dans les activités de jeunesse en Turquie. Le point de vue des jeunes sur la politique jeunesse se centre plus sur leurs propres problèmes, sur la politique et les hommes politiques, sur la société civile et le volontariat. Leurs deux principales préoccupations sont les limites du système éducatif et le manque d'opportunités dans le monde du travail. Les jeunes ne font pas confiance à la politique mais ils attribuent des valeurs positives à la société civile et au volontariat.

Il est clair que les jeunes en Turquie ont des besoins importants et font face à des difficultés particulières dans la marche vers leur développement personnel et leur participation à la société. Chaque catégorie de jeunes requiert une attention différente en termes de politique. Cependant, les politiques actuellement mises en place dans le domaine de la jeunesse ne sont pas globales et l'orientation institutionnelle actuelle de la jeunesse privilégie plutôt l'approche sectorielle par problématiques. Bien que, dans de nombreux plans et programmes, on attribue à la jeunesse un rôle important pour le développement du pays, il n'y a pas de plans d'action ou de mesures concrètes pour assurer la participation des jeunes. Les problèmes actuels des jeunes et du travail de jeunesse montrent que la qualité et la quantité des services destinés aux jeunes ne sont pas suffisantes, de même que le soutien financier des institutions publiques aux domaines liés à la jeunesse comme l'éducation, l'emploi, le logement et la participation. Cependant, l'intérêt des organisations de jeunesse pour les politiques de jeunesse se renforce depuis le début des années 2000.



Programme EuroMed Jeunesse III

Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire
Unité Régionale de Renforcement des Capacités
/ Regional Capacity Building and Support Unit
11, rue Paul Leplat
F78160 - Marly le Roi - France

Téléphone : + 33 1 39 17 27 55
Fax : + 33 1 39 17 27 57
Email: rcbs@injep.fr

Web: www.euromedyouth.net



Programme financé par
l'Union Européenne



EUROMED